

DÉPARTEMENT
DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT DENIS
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 4 MARS 2025

ARRONDISSEMENT DE
SAINT DENIS



COMMUNE DE
STE SUZANNE

DELIBERATION N°25/001

OBJET :

DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre mars à dix-sept heures quinze minutes.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes « Lo Rwa Kaf » au Bocage, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice GIRONCEL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hermann SAMBENOUN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES., MM.

GIRONCEL Maurice, Maire
PONY Marcel, 2^{ème} Adjoint
LAKANE Marie-Josée, 3^{ème} Adjointe
BOYER Blandine, 5^{ème} Adjointe
TOTORO Expédit, 6^{ème} Adjoint
TOURE Ramata, 7^{ème} Adjointe
ASTOURNE Maximin, 8^{ème} Adjoint
TOUNIA Yolaine, 9^{ème} Adjointe
ILLAN Hubert,
GUYRAP Pitumbur,
CALIMOUTOU Monique,
ILAMOUCHE Emilienne,
MANCIET Valérie,

MAHOMED ISSOP Marie Andrée,
DUCHEMANN Annie-Claude,
SAMBENOUN Hermann,
ATANARY Magalie Sandra,
RAMSAMY Claudette,
TEVANE Victor,
DUGAIN Olivier,
HOAREAU Christelle,
LAÏ-KANE-CHEONG Alexandre,
ISSARAMBE REFANE Rémi,
GRONDIN Antonio,
ALAMELOU Daniel,
CONSEILLERS MUNICIPAUX

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE

NOTA

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le jeudi 20 février 2025 que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le même jour.

le nombre de membres
en exercice : **35**
Nombre de présents : **25**
de représentés : **03**
de votants : **28**

A B S E N T S : MMES., MM.

CAZEAU Jacqueline
IVOULA Jean
ALPOU Serge
JAURES Géraud

BALAYA MANGAMAN Guillaume
COUTANDY Johanna
MARTIAL Joffrey

REPRESENTES : MMES., M.

DALLEAU Laurent (par ASTOURNE Maximin)
ASSAMA Sarah (par PONY Marcel)
PAUSE Yolande (par ALAMELOU Daniel)

Le Maire,



M. GIRONCEL

DEPLACEMENT DEFINITIF D'ELU EN COURS DE SEANCE

Monsieur GUYRAP Pitumbur quitte définitivement la salle des délibérations à 18h50 avant l'évocation du rapport n° 25/004/DAT et ne prend pas part à son vote.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

RAPPORT N°25/001/DGS

=====

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

SOUMIS A L'AVIS PREALABLE DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de permettre au conseil municipal de débattre sur les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRe), précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par l'équipe municipale et les hypothèses retenues, pour construire et équilibrer le budget primitif 2025.

Il est pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires, par une délibération spécifique, qui doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Toutefois, le document joint à la présente délibération est modifié afin de tenir compte des éléments de contexte liés au passage du cyclone tropical Garance, le 28 février dernier.

Ces modifications sont les suivantes :

« Dans un contexte d'incertitude caractérisé par le niveau de dépenses supplémentaires induites par les dommages causés par le cyclone Garance sur les infrastructures communales d'une part, mais également sur le montant des concours financiers susceptibles de nous être attribué par l'Etat au titre de la solidarité nationale d'autre part, la plus grande prudence s'impose dans la trajectoire financière que nous devons adopter dans les prochains mois plus particulièrement en ce qui concerne la maîtrise de nos dépenses ».

Le Conseil Municipal est invité à :

1. Prendre acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires ;
2. Prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB ;
3. Délibérer sur le Débat des Orientations Budgétaires 2025.

AVIS DE LA COMMISSION : PREND ACTE DE LA PRESENTATION ET EMET UN AVIS FAVORABLE

- **ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
(SEANCE DU 17/02/2025)**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL N°25/001 DU 04/03/2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRe) ;
- VU le décret du 24 juin 2016 n°2016-841 ;
- VU le rapport N°25/001/DGS ;
- VU l'avis favorable de la Commission Administration Générale – Finances et Ressources Humaines dans sa séance du lundi 17 février 2025 ;

A la Majorité Absolue (22 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS),

DECIDE :

Article 1^{er} :

L'assemblée a pris acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2025.

Article 2 :

Après débat, le rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 est approuvé.

Fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



M. GIRONCEL